

DECISION

n° 2019 - 026

Albertville, Allevard, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Ce vins, Cléry, Cohenna, Crest-Voland, Esserts-Billy, Flumet, Fontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteville Les Salins, La Bâtie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthion, Notre-Dame-de-Bellercombe, Notre-Dame-des-Millières, Palud, Plancherine, Queige, Rognon, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Verthon, Verreux-Arvey, Villard-sur-Doron

Objet : Halle Olympique - Concert Stars 80 – Vendredi 8 février 2019 - Tarifs « GROUPON »

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la délibération n° 8 du Conseil Communautaire du 5 janvier 2017 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité entre deux délibérations de fixer ou réajuster certains tarifs des droits prévus au profit de la Communauté de Communes Arlysère qui n'ont pas de caractère fiscal,

Vu les décisions n°2017-104 et n°2018-015 portant acte constitutif d'une régie de recettes à la Halle Olympique,

Considérant la nécessité de mettre en place un tarif « GROUPON »,

Décide

Article 1 : Les tarifs « GROUPON » pour le concert de Stars 80, programmé à la Halle Olympique, le Vendredi 8 février 2019 à 20h00, sont fixés comme suit :

- Catégorie 1 : 32.40 € (numéroté)
- Catégorie 2 : 28.80 € (numéroté)

Les recettes seront encaissées pour le compte de la Halle Olympique.

Article 2 : Mme la Directrice des Services, M. le Directeur de la Halle Olympique, Mmes et MM. les Régisseurs de Recettes de la Halle Olympique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 04/02/2019

Le Président
Franck LOMBARD

